

ASAP BUSINESS
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 280 000 €
SIEGE SOCIAL : 1 BOULEVARD DU PETIT PARIS 22100 TADEN
498 355 965 RCS SAINT-MALO

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 1 022 101 €, décide de l'affecter aux associés à titre de dividendes à hauteur de 510 000 € et le solde de 512 101 € au poste « Autres Réserves ».

Ainsi, chaque part recevra un dividende de 182,14 € environ, entièrement éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158,3-2° et 4° du C.G.I.

Les dividendes seront mis en distribution à compter de ce jour.

Comme l'y oblige la législation en vigueur, la société retiendra, sur le montant du dividende versé aux personnes physiques, le montant des prélèvements sociaux et du prélèvement forfaitaire unique défini par les nouvelles dispositions de l'article 117 quater du code général des impôts. Toutefois, ces personnes peuvent demander à en être dispensées si elles réunissent les conditions fixées par ledit article et le nouvel article 242 quater du code général des impôts. Le prélèvement forfaitaire unique s'applique de plein droit, toutefois le contribuable a la possibilité d'opter pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

L'imposition des dividendes s'effectue en conséquence en deux temps :

- * l'année de leur versement, les dividendes sont soumis, sauf exceptions, au prélèvement forfaitaire non libératoire perçu à titre d'acompte ;
- * l'année suivante, ils sont soumis à l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire, sauf option globale pour le barème progressif sous déduction de l'impôt déjà payé et prélevé à la source.

Les contribuables dont le revenu fiscal de référence n'excède pas 50 000 euros pour les célibataires, divorcés ou veufs, et 75 000 euros pour les contribuables soumis à une imposition commune peuvent demander à être dispensés du prélèvement. Le revenu fiscal de référence à retenir est celui de l'avant-dernière année précédant celle du paiement des dividendes. Il est indiqué sur l'avis d'imposition à l'impôt sur le revenu.

La demande de dispense du prélèvement prend la forme d'une attestation sur l'honneur dans laquelle le contribuable indique que son revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre des revenus de l'avant-dernière année précédant le paiement des dividendes est inférieur selon le cas à 50 000 euros ou 75 000 euros. La demande doit être envoyée avant le 30 novembre de l'année qui précède le paiement des dividendes.

En application de l'article 131-6 alinéa 3 du code de la sécurité sociale, il est par ailleurs porté à l'attention des associés qui ont le statut TNS dans la société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, que les dividendes perçus sont assujettis :

- aux prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- aux cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DocuSigned by:
 Floriane TEURTRIE
083A1A0E34C44BC...

Certifié conforme par la gérance
Floriane TEURTRIE

Société ASAP BUSINESS

1 RUE BD PETIT PARIS

22100 TADEN

COMPTES ANNUELS

certifiés conformes

DocuSigned by:
 *Floriane TEURTRIE*
083A1A0E34C44BC...

AG20 EXPERTISE

104 RUE EUGENE POTTIER

35000 RENNES

Regid Quadra

Désignation de l'entreprise : Société ASAP BUSINESS

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :280....000.....)	DA	280 000	280 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	28 000	28 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 031 824	398 770
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 022 101	833 054
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	2 361 925	1 539 824
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 305 465	2 014 237
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Instruments financiers à terme	DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	95 871	60 198
	Dettes fiscales et sociales	DY	140 138	141 904
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	173 583	214 543
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 715 057	2 430 882
	Écarts de conversion passif * et différence d'évaluation (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 076 982	3 970 706
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 895 172	1 127 477
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		13 229

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société ASAP BUSINESS													Néant ☐ *	
			Exercice N						Exercice (N-1)					
			France			Exportations et livraisons intracommunautaires					Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA			FB		FC						
	Production vendue	Biens* Services*	FD			FE		FF						
			FG	1 821 234	FH		FI	1 821 234	1 660 432					
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	1 821 234	FK		FL	1 821 234	1 660 432					
	Production stockée*						FM							
	Production immobilisée*						FN							
	Subventions d'exploitation						FO							
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)						FP		24 590					
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						F1							
	Autres produits (1) (11)						FQ	11 948	499					
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	1 833 182	1 685 521					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	3 361	3 227					
	Variation de stock (marchandises)*						FT							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	40 250	43 150					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV							
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	985 019	1 035 010					
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	6 234	13 321					
	Salaires et traitements*						FY	378 200	232 971					
	Cotisations sociales (10)						FZ	261 825	270 498					
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo.	{	- dotations aux amortissements* (14)				GA	52 719	62 127				
				- dotations aux dépréciations				GB						
		Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*				GC								
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD								
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						G1							
	Autres charges (12)						GE	6 703	4 606					
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	1 734 311	1 664 909					
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	98 871	20 612					
	opérations et commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH						
Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI								
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	916 590	828 390					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK							
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	35 090	36 146					
	Reprises sur dépréciations						GM	141 481	15 560					
	Différences positives de change						GN							
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						GO							
	Produits des cessions d'immobilisations financières						G2							
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	1 093 161	880 096					
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	87 000						
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	45 170	52 474					
	Différences négatives de change						GS							
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						G3							
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT							
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	132 170	52 474					
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	960 992	827 622						
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 059 863	848 234						

Désignation de l'entreprise : Société ASAP BUSINESS										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
		Produits exceptionnels (7) (VII)								HD			
		Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter- 7) (VIII)								HH		210	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI		(210)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices *										HK	37 762	14 970	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	2 926 344	2 565 618	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 904 243	1 732 563	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	1 022 101	833 054	
RENOVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières						HY				
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)						IG				
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *						HP				
			- Crédit bail immobilier						HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)						(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2	186 221	200 211	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles								A8			
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						A11	dont cotisations Madelin	A10			
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)								HS				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N		
											Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N		
											Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

SOMMAIRE

page

- PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Art. 831-1 - Principes généraux	6
Art. 831-2 - Changements comptables	7

- INFO. RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT ET À L'ACTIF

Art. 832-1 - Mouvements des immobilisations, amortissements et dépréciations	7
Art. 832-5 - Informations relatives aux filiales et participations	9
Art. 832-9 - État des échéances des créances à la clôture de l'exercice	11

- INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF

Art. 832-11 - Capitaux propres	11
Art. 832-15 - État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	13

- INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

Art. 832-18 - Ventilation du chiffre d'affaires	13
Art. 832-20 - Honoraires des commissaires aux comptes	13

- INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Art. 836-1 - Engagements hors bilan donnés et reçus	13
Art. 836-5 - Autres opérations non inscrites au bilan	14

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF

Art. 837-1 - Informations relatives à l'effectif	14
--	----

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.

La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Liste des principales méthodes

- Les titres des sociétés contrôlées de manière exclusive sont **évalués au coût historique**, conformément à l'article **221-4 du PCG**.

- Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires font l'objet d'une **information dans l'annexe**, conformément aux dispositions applicables.

Événements post-clôture

Aucun événement postérieur à la clôture

Informations significatives

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)

Changement de réglementation comptable

Les sociétés du Groupe Job & Box ont appliqué pour la première fois le règlement ANC 2022-06 sur l'exercice clos le 31 décembre 2025. Les principaux changements portent sur :

- La suppression des comptes de transferts de charges : cette technique, qui permettait de neutraliser des charges entre différentes activités, est supprimée.
- La définition du résultat exceptionnel : il est désormais limité aux éléments liés à un évènement majeur et inhabituel.

Ces changements de méthode n'ont pas d'impact significatif sur la présentation des comptes des sociétés du Groupe Job & Box

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

Changement d'estimation

Correction d'erreurs

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	52 820			52 820
Fonds commercial	7 000			7 000
Autres immobilisations incorporelles	109 284			109 284
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	6 099			6 099
Installations générales, agencements, aménagements divers	203 725			203 725
Matériel de transport	62 234			62 234
Matériel de bureau et matériel informatique	40 530	1 178		41 709
Mobilier	58 615			58 615
Autres immobilisations corporelles	1 000			1 000
Immobilisations financières				
Participations	2 428 631			2 428 631
Autres immobilisations financières	12 991			12 991
TOTAL GENERAL	2 982 929	1 178		2 984 107

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	52 673	147		52 820
Autres immobilisations incorporelles	96 325	10 396		106 721
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	4 006	750		4 756
Installations générales, agencements, aménagements divers	150 782	24 349		175 131
Matériel de transport	9 856	12 447		22 303
Matériel de bureau et matériel informatique	35 565	2 202		37 767
Mobilier	47 797	2 669		50 466
Autres immobilisations corporelles	1 000			1 000
TOTAL GENERAL	398 003	52 960		450 963

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autru	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des dépréciations

	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation	144 000	87 000	50 000		181 000
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation	241 882		91 481		150 400
TOTAL	385 882	87 000	141 481		331 400

Autres provisions pour dépréciation = Provision sur comptes courant Société BRI

Informations relatives aux filiales et participations

(Art. 832-5)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
Renseignements concernant les filiales											
- Filiales détenues à + de 50%											
- SAS JOB 4 YOU	10 000	48 114	100.00	10 000	10 000	120 336			46 945.84		
- SAS ASAP DEVELOPPEMENT	10 000	143 860	100.00	10 000	10 000	761		317 670.00	31 985.13	30 000	
- SAS FORMAJOB	50 000	51 984	100.00	50 000	50 000	216		243 484.32	34 435.31		
- SAS 3 T	100 000	822 468	96.53	96 530	96 530	519		1 671 075.99	282 910.54	289 590	
- SAS PRESTAJOB TT 22	100 000	127 737	94.00	328 831	328 831			3 213 871.36	98 656.84	37 600	
- SAS BRETAGNE ROMANTIQUE INTE	100 000	81 820	94.00	94 000		156 485		2 459 483.12	69 120.74		
- SAS CAEN TT	50 000	57 825	94.00	47 000	47 000	80 663		1 045 294.59	29 641.83		
- SAS PACE TT	50 000	171 631	94.00	47 000		139 923		392 965.77	80 144.96		
- SAS PONTIVY TT	50 000	57 433	94.00	47 000	7 000			57 353.00	39 905.29		
- SAS PRESTA TT 29	100 000	114 120	94.00	94 000	94 000	400		2 222 915.44	62 619.75		
- SAS CHERBOURG TT	50 000	124 770	94.00	47 000	47 000	164 251		1 796 691.17	22 577.71		
- SAS BROCELIANDE INTERIM	100 000	323 891	94.00	94 000	94 000	393		2 021 437.61	47 232.67	65 800	
- SAS AVRANCHES TT	100 000	104 084	94.00	94 000	94 000	11 102		2 750 744.41	10 889.71	112 800	
- SAS ST LO TT	50 000	19 539	94.00	47 000	47 000	91 337		1 381 581.71	19 538.68		
- SAS LORIENT TT	120 000	82 116	94.00	112 800	112 800	90		1 136 578.16	50 837.84		
- SAS LOUDEAC TT	120 000	59 162	94.00	112 800	112 800			3 814 287.37	11 086.88	84 600	
- SAS QUIMPER TT	100 000	186 605	94.00	94 000	94 000	83 921		774 408.19	55 308.61		
- SAS VANNES TT	50 000	32 666	94.00	47 000	47 000	94 195		2 140 142.31	44 416.64		
- SAS RANCE INTERIM	100 000	291 928	94.00	94 000	94 000			5 240 270.45	25 629.65	141 000	
- SAS STB INTERIM	100 000	326 159	94.00	94 000	94 000			1 244 859.73	23 913.16		
- SAS AURAY TT	50 000	40 415	94.00	47 000	47 000			1 240 390.60	40 415.25		
- SAS GRANVILLE TT	50 000	41 606	94.00	47 000	47 000			1 385 849.08	41 605.74		
- SAS PLOERMEL INTERIM	100 000	277 862	94.00	94 000	94 000	461		1 858 959.96	64 172.75	112 800	
- SARL BREST TT	100 000	171 963	64.00	64 000	64 000	529		2 265 043.61	91 396.77	38 400	
- Filiales non reprises											
- françaises											
- étrangères											
A. Total des filiales				1 912 961	1 731 961	923 378				912 590	
Renseignements concernant les participations											
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
- SCI REY DE L'ILLE	2 000	50 047	50.00	1 000	1 000	199 520	182 500		46 946		
- SARL JOB & CAR	10 000	88 431	10.00	1 000	1 000			317 670	31 985	4 000	
- Participations non reprises											
- françaises											
- étrangères											
B. Total des participations				2 000	2 000	199 520	182 500			4 000	
C. Total des filiales et des participations (A + B)				1 914 961	1 733 961	1 122 898	182 500			916 590	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

Etat des échéances des créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	12 751	12 751	
Autres créances clients	231 786	231 786	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 756	14 756	
Taxe sur la valeur ajoutée	16 016	16 016	
Groupe et associés	1 231 068	1 231 068	
Débiteurs divers	74 678	74 678	
Charges constatées d'avance	53 298	53 298	
TOTAL	1 634 353	1 634 353	

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
Actions / parts sociales					
PARTS SOCIALES	100.00	2 800			2 800

Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires/Droits conférés
Actions ordinaires	2 800	100	
TOTAL	2 800		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	280 000			
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale	28 000			
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	398 770	633 054		
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	833 054		200 000	
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres	1 539 824	633 054	200 000	

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				280 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				28 000
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				1 031 824
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice				1 022 101
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres				2 361 925

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 300	2 300		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 303 404	601 882	692 155	9 367
Fournisseurs et comptes rattachés	95 871	95 871		
Personnel et comptes rattachés	17 136	17 136		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 136	22 136		
Impôts sur les bénéfices	18 711	18 711		
Taxe sur la valeur ajoutée	68 066	68 066		
Autres impôts taxes et assimilés	14 090	14 090		
Groupe et associés	147 709	147 709		
Autres dettes	25 874	25 874		
TOTAL	1 715 295	1 013 773	692 155	9 367
Emprunts remboursés en cours d'exercice	694 732			

- VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES -

(Art. 832-18)

Par catégorie d'activités	Montant N	Montant N-1
PRESTATIONS	1 821 234	1 660 432
TOTAL	1 821 234	1 660 432

Par marchés géographiques	Montant N	Montant N-1
FRANCE	1 821 234	1 660 432
TOTAL	1 821 234	1 660 432

- ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS ET REÇUS -

(Art. 836-1)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Engagements hors bilan	Montant à la clôture de l'exercice
Avals, cautionnements et garantie (dont les effets de commerce escomptés non échus)	182 500
Autres engagements	
TOTAL	182 500

- AUTRES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN -

(Art. 836-5)

Engagements en matière de pensions et retraites (art. 832-13)

La société n'a souscrit aucun engagement spécifique en matière de pensions et retraites, ses obligations se limitant à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Compte tenu de la structure démographique du personnel permanent, caractérisée par un âge et une ancienneté moyens faibles, le montant estimé de l'engagement correspondant est jugé non significatif. En conséquence, il n'a donné lieu ni à la comptabilisation d'une provision ni à une mention en annexe.

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF -

(Art. 837-1)

- L'effectif moyen pendant l'exercice est de **1 personnes**, conformément à l'article D.123-200 du Code de commerce.